

Les réponses du candidat Daniel Guiraud et nos commentaires

La CGT des territoriaux des Lilas a envoyé une lettre ouverte à tous les candidats aux élections municipales pour la ville des Lilas de 2014, afin de leur demander quelles sont leurs positions sur différents sujets, en particulier, ceux concernant la politique du personnel et le service public.

Nous avons reçu des réponses de tous les candidats et nous les en remercions.

Nous sommes particulièrement attentifs aux réponses qui nous ont été données par le candidat ayant reçu les suffrages majoritaires de la population. C'est pourquoi nous proposons à tous les agents de prendre connaissance, ci-dessous, de larges extraits du courrier qui nous a été envoyé par M. Daniel Guiraud, actuel maire des Lilas, depuis 2002 et réélu en 2014, ainsi que nos commentaires.

Les réponses complètes de tous les candidats sont disponibles sur notre site:
<http://cgt-territoriaux-leslilas.org/Lettre-ouverte-aux-candidats-leurs>

Le COS (Comité des œuvres sociales), création d'un CASC (Comité d'action sociale et culturelle)

Comme je l'ai déjà indiqué, des élections seront organisées d'ici cet été afin que les personnels mettent en place un nouveau conseil d'administration pour cette association loi 1901 qu'est le Comité des Oeuvres Sociales. [...]

Dès que la nouvelle équipe de l'association sera élue, je la rencontrerai afin de rediscuter le montant de la subvention et des modalités de sa revalorisation annuelle.

En ce qui concerne la création d'un Comité d'Action Sociale et Culturelle (CASC) en lieu et place du Comité des Oeuvres Sociales, je suis ouvert à la discussion si les responsables du COS souhaitent l'ouvrir sur ce point. [...]

Commentaire CGT : les élections doivent rapidement être convoquées. Nous présenterons une liste syndicale qui se positionnera pour le remplacement du COS en CASC : distinction claire entre l'action sociale (ressort de l'employeur) et l'activité sociale et culturelle (ressort des agents), subvention proportionnelle à la masse salariale dévolue à l'activité sociale et culturelle.

La titularisation des contractuels

Elle continuera de se faire dans le cadre des conditions les plus favorables aux personnels, permises par les dispositions réglementaires qui s'imposent aux collectivités territoriales.

Commentaire CGT : il faut effectivement poursuivre la titularisation des agents de catégories C sur emploi permanent depuis 2 ans. Nous demandons : l'arrêt de l'embauche de contractuels ; la réévaluation en CTP du projet de services qui reposent massivement sur l'emploi contractuel à temps non-complet. Tout poste permanent doit, en priorité, être occupé par un emploi titulaire permanent. Dans le cas général, il faut proscrire l'emploi précaire à temps non complet.

Le régime indemnitaire

Avec le régime indemnitaire que nous avons créé, il y aura, dès cette année, une nouvelle augmentation en faveur des personnels, dont les modalités feront l'objet d'une concertation.

Commentaire CGT : très bonne nouvelle, affaire à suivre.

Le maintien des avantages acquis

Dans le respect de l'objectif, que je sais partagé par les personnels, d'un service public de qualité rendu à la population, et dans le cadre, bien évidemment, des mesures législatives et réglementaires que l'Etat a instaurées et de leurs conséquences, je veillerai au maintien des avantages acquis.

Commentaire CGT : la question des avantages acquis concerne notamment le débat engagé sur le temps de travail. Nous demandons : application des 36 jours de congés annuels à tous les agents ; passage à 35 heures pour les agents qui le souhaitent.

La réforme des rythmes scolaires

[...]La ville a choisi de lancer une concertation approfondie [...].

[...]Les personnels communaux - de restauration et d'entretien, ATSEM, de la filière animation... - ont été associés à cet exercice de réflexion collective [...]

Ils ont validé, comme les enseignants, les parents d'élèves, les DDEN, les représentants du monde associatif..., le projet élaboré [...] prévoit, dans ses grandes lignes, de conserver une organisation de la semaine de classe autour de 4 jours et de raccourcir, en contrepartie, les vacances d'été.[...]

A ce jour, nous n'avons pas réussi à faire entendre nos arguments [...] et à faire avaliser notre projet. Cependant, en accord avec l'ensemble de la communauté éducative, nous entendons nous battre pour y parvenir, en utilisant tous les moyens dont nous disposons. Si nous n'y parvenons pas, à ce jour, nous n'envisageons pas, d'un commun accord avec les partenaires de l'école, de travailler sur un autre projet de mise en œuvre de la réforme aux Lilas : il reviendra alors au Ministre et au DASEN de l'imposer autoritairement.

Commentaire CGT : nous rejetons la réforme Peillon. Elle aggrave les inégalités sociales territoriales en transférant les compétences entre la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale sans donner les moyens d'assurer la continuité du service public d'éducation. Nous appelons la communauté éducative locale à s'associer à la mobilisation nationale contre ce projet.

Politique sur la création de postes et d'avancement

C'est dans un contexte budgétaire difficile pour les collectivités locales et face à un avenir incertain et inquiétant (un milliard et demi en moins de dotations de l'Etat dès cette année, une diminution supplémentaire d'un milliard et demi en 2015, d'aucuns évoquant dix milliards en moins d'ici 2017 en application des cinquante milliards d'économies que l'Etat cherche à réaliser)) que je procéderai aux créations qui se révéleront nécessaires en prenant en compte l'objectif, rappelé plus haut, de qualité du service public rendu à la population

En terme d'avancement, et pour ce qui est de la part de décision qui incombe à la commune pour les personnels de la Ville et du CCAS, je poursuivrai, là encore, dans le sens de ce qui est le plus favorable aux personnels:

- "temps minimum " pour les temps de passage à l'échelon supérieur

- ratio « d'avancement de grade » égal à 100% des agents remplissant les conditions statutaires et répondant à quelques critères qui ont été retenus après concertation (ces avancements sont soumis en CAP au niveau du Centre Interdépartemental de Gestion)

- "promotion interne", c'est-à-dire passage à un cadre d'emploi supérieur (bien que soumise à l'appréciation hiérarchique communale, cette mesure dépend de conditions d'ancienneté fixées par l'Etat et de critères particuliers gérés par le Centre Interdépartemental de Gestion)

- pérennisation de notre politique de résorption de l'emploi précaire car, depuis 2008, celles et ceux embauchés en tant qu'agent de catégorie C non titulaire sur un emploi permanent depuis 2 ans, et qui remplissent les conditions, sont nommés stagiaires en vue d'une titularisation.

Commentaire CGT : les agents reçus aux concours doivent avoir la possibilité d'être nommés en priorité sur les postes vacants de leur service ou passer sur un autre service de la collectivité. Tout agent occupant un poste donné doit être titulaire d'un grade correspondant (proscrire le « faisant fonction »). Dans certains secteurs (centre de loisirs, écoles, crèches, etc.) la création d'emplois permanent de poste d'agents « volants » est nécessaire pour assurer la continuité du service rendu au public, notamment lorsque les agents en poste sont malades.

Positionnement sur l'Intercommunalité et le Grand Paris

Nous avons environ deux ans pour évoquer tous les sujets, notamment les enjeux de ressources humaines et de rémunérations. Une harmonisation des régimes indemnitaires devra être opérée à partir de 2016. Dans l'immédiat, un travail d'explication doit être mené dans les services, au plus près des agents, pour répondre à leurs interrogations. Les agents devront être partie prenante de notre projet. Ils ne doivent, en aucun cas, être « victimes » de la création du Grand Paris

Commentaire CGT : nous ne voulons pas être des victimes. Affaire à suivre.

Soyons ensemble vigilants sur toutes ces questions, sur la tenue des promesses électorales. La CGT est prête à toute rencontre permettant de les aborder.